



FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE

Pour bien compléter ce formulaire veuillez suivre ces instructions :

PAGE 1 :

- Compléter avec les informations de tous les membres du ménage concernés par la demande.
- L'adresse à mentionner est celle qui est reprise sur la composition de ménage.
- S'il faut envoyer le courrier à une autre adresse, indiquez-la au niveau de l'adresse courrier.

PAGE 2 :

- Le choix des communes est très important, plus vous élargissez votre demande plus vous augmentez vos chances. Si vous choisissez la colonne de droite, il s'agit des sections de communes, c'est un choix restrictif qui vous permet de cibler l'endroit où se trouvera votre futur logement. Si vous choisissez la colonne de gauche, il s'agit des Entités (Communes après la fusion des communes), par exemple l'entité de Saint-Nicolas comprends 3 sections (Saint-Nicolas, Tilleur et Montegnée)
- Les souhaits concernant le logement ne sont que des souhaits, les sociétés de logement ne sont pas obligées d'en tenir compte lors de l'attribution du logement.

PAGE 3 :

- Volets B et C : ne pas compléter.
- Signer dans le cadre rouge

PAGE 4 :

- Compléter (nom et prénom du/des demandeurs de plus de 18 ans) et signer les deux formulaires
 1. Formulaire d'autorisation de demande de revenus
 2. Accord explicite quant au traitement des données à caractère personnel (RGPD)

PAGE 5-6 :

- Déclaration de non-propriété à compléter et à signer

AU VERSO DE CETTE PAGE :

- Liste des documents à fournir avec la demande
- Les voies de recours
- Les conditions à remplir pour devenir locataire
- Pour votre information, vous trouverez le tableau des points de priorité

Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition :

- Des points de la priorité la plus élevée (tableau 1 : situation par rapport au logement)
- Des points de la priorité la plus élevée (le tableau 2 : situations personnelles du ménage)
- D'un point par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points)



Il est important que chaque formulaire soit correctement complété et signé.

Une fois que tout est complété **et** que vous avez **TOUS** les documents demandés vous pouvez tout déposer dans notre boîte-aux-lettres (Rue des Charbonnages 95 à 4420 Saint-Nicolas) ou prendre rendez-vous avec le service candidat.

1. Conditions à remplir pour devenir locataire

Pour devenir locataire d'un de nos logements, vous ne pouvez être ni propriétaire, ni usufruitier d'un logement sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté à votre handicap.

2. Documents à joindre à votre demande sous peine de classement sans suite de cette demande.

- OBLIGATOIRES**
- FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE daté et signé
 - Déclaration de non-propriété (Déclaration sur l'honneur complétée et signée par vous)
 - Photocopie(s) des cartes d'identité des personnes de plus de 18 ans
 - Composition de ménage (Administration communale)
 - Photocopies des Avertissements extrait de rôle de toutes les personnes de + de 18 ans (note de calcul des contributions Revenus 2021 - Exercice 2022)
 - Attestation(s) de tous les revenus actuels (CPAS, mutuelle, chômage, 3 fiches de paie, mensualité pension, tableau mensualités « Vierge Noire »)
- SELON LE CAS**
- Attestation « Vierge noire »
 - Attestation si existence éventuelle d'une priorité (ex : sans abri, C4, ...)
 - Attestation de la Caisse d'allocations familiales pour les enfants à charge
 - Si enfants en hébergement, copie du jugement, de la convention notariée ou du médiateur familial agréé (tous les enfants), attestation des allocations familiales (enfants de 18 à 25 ans)
 - Si propriétaire, copie du compromis de vente signé, ou attestation du Notaire

3. IMPORTANT



Toute modification survenue dans votre situation (situation familiale, revenus, téléphone, adresse, composition de ménage, etc.) doit nous être communiquée dans les plus brefs délais.

Toutes les candidatures de plus de 6 mois au 31 décembre doivent être renouvelées entre le 1er janvier et le 15 février chaque année suivante sous peine de radiation.

Toute information ou déclaration inexacte entraîne l'annulation de la candidature.

POINTS DE PRIORITE

Tableau 1 : Situations vécues par le ménage en termes de logement		Points
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion ou de transit, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation (Contrat de bail et attestation de l'organisme gestionnaire)		5
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan «Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan (Attestation communale)		5
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : <ul style="list-style-type: none"> ✓ victime d'un événement calamiteux (attestation du Fonds des Calamités) ; ✓ sans-abri (Attestation du CPAS) 		5
Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation (Arrêté ou attestation du Bourgmestre-Attestation du SPW – Arrêté d'expropriation)		4
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§ 2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1er mars 1991 (Contrat de bail enregistré – renon motivé)		4
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public (Compromis de vente- attestation communale)		4
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan		3

Tableau 2 : Situations personnelles du ménage

La personne sans-abri qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants (Attestation du CPAS ou d'un centre d'hébergement reconnu)		5
Ménage dont les revenus imposables globalement n'excèdent pas les revenus modestes, et sont issus au moins en partie d'un travail (Revenus AER/actuels – contrat de travail – attestation de paiement des cotisations sociales)		4
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière (Attestation de l'Aide à la Jeunesse)		3
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé (Attestation du SPF Sécurité sociale-Vierge noire)		3
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail (Attestation du Fonds des Maladies professionnelles ou des Accidents de Travail)		3
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois (Contrat de travail- fiche de salaire – AER- attestation de paiement des cotisations sociales C4 – attestation de fin d'activités)		3
Le ménage en état de précarité bénéficiant d'une pension légale en application de la réglementation en la matière (AER – fiche de pension)		3
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre (Brevet de pension)		2
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit (Attestation du SPF Sécurité sociale)		2
L'ancien ouvrier mineur (Attestation de l'INAMI)		2

Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans le tableau 1 avec les points de la priorité la plus élevée dans le tableau 2. Un point est accordé par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points).

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code Wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société Wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

- (1) indiquer : C..... pour la personne célibataire;
M pour la personne mariée ou la personne cohabitante;
D..... pour la personne divorcée;
S..... pour la personne séparée.
V pour la personne veuve.
- (2) indiquer : B..... pour les ressortissants belges;
U..... pour les ressortissants de l'Union Européenne autres que belges;
A..... pour les autres ressortissants.
- (3) indiquer : S..... s'il s'agit d'un salarié;
I s'il s'agit d'un indépendant;
C..... s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage;
P s'il s'agit d'une personne pensionnée;
MU..... s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés;
MI..... s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.
- (4) Dates. Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société Wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 12 à 16.
- (5) Points de priorités. Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.
- (6) Logement proportionné. Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1, 15°.
- (7) Logement adapté. Code wallon du Logement, article 1^{er}, 25° : logement dans lequel des travaux ont été effectués en vue de permettre une occupation adéquate par un ménage dont un des membres est handicapé.
- (8) Dérogation aux règles de proportionnalité. Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1^{er}, 15°, alinéa 3.
- (9) Conditions de revenus et patrimoniales. Indiquer le revenu (cf. article 1^{er}, 8°, de l'AGW du 6 septembre 2007) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1^{er}, 9°, 29°, 30°, 31°).
- (10) Voies de recours. Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 7 à 11.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement du 8 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public et introduisant des règles de mutation pour les baux à durée indéterminée.

Namur, le 8 mai 2014

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre du Logement,
J.-M. NOLLET

VOIES DE RECOURS

- 1- Si vous estimez que la décision de la société de logement n'est pas justifiée, vous devez adresser une réclamation à votre société de logement par lettre recommandée et cela dans les 30 jours qui suivent la date du cachet postal qui figure sur le courrier vous communiquant la décision défavorable.
- 2- La société de logement a alors 30 jours pour examiner votre réclamation. Si vous n'avez pas de réponse de sa part dans ce délai, vous devez considérer que la société de logement n'accepte pas votre réclamation.
- 3- Si la société de logement a répondu de manière négative à votre lettre de réclamation, alors seulement, vous pouvez introduire un recours, par lettre recommandée, à la Chambre de recours, dans les 30 jours qui suivent la date du cachet postal qui figure sur le courrier vous communiquant la décision défavorable.
- 4- Si la société de logement ne vous a pas répondu dans les 30 jours de l'introduction de votre lettre de réclamation auprès d'elle, alors seulement, vous pouvez introduire un recours, par lettre recommandée, dans les 60 jours qui suivent la date du cachet postal qui figure sur le courrier vous communiquant la décision initiale de la société ou de la publication aux valves de la décision initiale de la société.
- 5- Le recours doit être adressé à : Chambre de recours - Société wallonne du Logement Rue de l'Ecluse, 21 - 6000 CHARLEROI. En y joignant une copie de votre réclamation adressée à votre société de logement. Si vous n'avez pas introduit cette première réclamation auprès de votre société de logement dans le délai légal, la Chambre de recours ne pourra pas examiner votre dossier.



N° d'inscription	
Date de dépôt	2024

FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE A INSERER DANS LE REGISTRE DES CANDIDATURES

VOLETS A (à remplir par le demandeur)

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE	
DEMANDEUR	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil (1) :	Etat civil (1) : Lien de parenté :
Nationalité (2) :	Nationalité (2) :
Registre national :	Registre national :
Profession (3) :	Profession (3) :
Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :
Adresse : Rue N°	Adresse : Rue N°
Code : Localité : Pays :	Code : Localité : Pays :
Date de domiciliation :	Date de domiciliation :

Adresse courrier :

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)						
1	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession (3)	[][]/[][]/[][][][]	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	[][][][][][][][] [][][] Commune du domicile : ----- Date de domiciliation :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession (3)	[][]/[][]/[][][][]	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	[][][][][][][][] [][][] Commune du domicile : ----- Date de domiciliation :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession (3)	[][]/[][]/[][][][]	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	[][][][][][][][] [][][] Commune du domicile : ----- Date de domiciliation :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



4	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	Commune du domicile : Date de domiciliation :	
5	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	Commune du domicile : Date de domiciliation :	
6	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> à charge <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	Commune du domicile : Date de domiciliation :	

Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement (mois/année) : /

A.2. COMMUNES OU SECTIONS DE COMMUNES AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (LE PRESENT FORMULAIRE SERA EGALEMENT TRANSMIS AUX AUTRES SOCIETES CONCERNEES PAR LA DEMANDE) à classer par ordre de préférence

SOIT choix général : communes (*)	SOIT choix ciblé : sections (**)
Commune gérée par la SOCIETE DE REFERENCE :	
Saint-Nicolas
<u>Communes gérées par d'autres sociétés :</u>
.....
.....
.....
.....

(*) 5 communes MAXIMUM à classer par ordre de préférence,

() 5 sections de communes ou quartiers de logements sociaux au MAXIMUM, à classer par ordre de préférence**

A.3. SOUHAIT CONCERNANT LE LOGEMENT

Maison ou appartement	<input type="checkbox"/>		
Appartement uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec garage	<input type="checkbox"/>
Maison uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec jardin	<input type="checkbox"/>

VOLETS B (à remplir par la SLSP)

B.1. DATES					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....
			.../.../....		
			.../.../....		
			.../.../....		

B.2. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE					
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	
B.3. LOGEMENT ADAPTE			OUI	NON	
B.4. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE					
B.3. REVENU D'ADMISSION					
REVENUS					
MENAGE	<input type="checkbox"/> en état de précarité		<input type="checkbox"/> à revenus modestes		<input type="checkbox"/> à revenus moyens

VOLETS C - (à remplir par la SLSP)

C.1. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE	
LOGEMENT PROPORTIONNE	DEMANDE DE DEROGATION
Typologie du logement proportionné :chambres Rappel : 1 chambre par personne isolée ou par couple 1 chambre supplémentaire si couple avec handicap 1 chambre supplémentaire si membre de plus de 65 ans 1 chambre par enfant handicapé 1 chambre pour deux enfants jusque 10 ans 1 chambre pour deux enfants de même sexe lorsque au moins l'un d'entre eux a plus de 10 ans et pour autant qu'ils aient moins de 5 ans d'écart	Typologie du logement souhaité :chambres Motif de la dérogation : _____ _____ _____ Pour accord du candidat :

Important :

Veillez signer le formulaire ci-dessous

Fait à, le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :



SIGNER

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DEMANDE DE REVENUS

Par la présente,

NOM :PRENOM :

Et (selon le cas) **conjoint/cohabitant** et enfants >18 ans, autorisons, de façon permanente tant que la candidature est active, la Société Habitations Sociales de Saint-Nicolas à demander à l'Administration des Contributions Directes de fournir tous les renseignements relatifs à nos revenus et notre situation fiscale.

Fait à Saint-Nicolas, le

Signature(s) du ou des candidats (précédé de la mention « LU ET APPROUVE »)

 **SIGNER**

ACCORD EXPLICITE QUANT AU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la S.C. Habitations sociales de Saint-Nicolas, dont le siège est à 4420 Saint-Nicolas rue des Charbonnages, 95. Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 (et ses modifications) et le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/4/2016 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Par la présente, nous :

NOM :PRENOM :

(selon le cas) **conjoint/cohabitant** et enfants >13 ans, donnons notre consentement explicite à la Société des Habitations Sociales de Saint-Nicolas, pour le traitement de nos données à caractère personnel (ou celles de la personne mineure de 13 ans dont je suis le représentant légal) qui pourront uniquement être traitées en vue de la gestion de notre dossier pour l'accès à un logement public, et ce, dans le respect des finalités décrites dans la Charte vie privée.

Cette « charte vie privée », fait partie intégrante de notre politique de gestion des données à caractère personnel. Elle peut être modifiée à tout moment et peut être consultée via le lien suivant : <http://www.hssn.be/actualite/politique-de-confidentialite/>

Fait à Saint-Nicolas, le

Signature(s) du ou des candidats (précédé de la mention « LU ET APPROUVE »)

 **SIGNER**

Nom et adresse de l'expéditeur
 (Administration du logement, organisation sociale
 du logement) :
HABITATIONS SOCIALES DE SAINT-NICOLAS SC.

 Rue des charbonnages, 95
 4420 – SAINT-NICOLAS
 Personne de contact :

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine
 du logement social

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !



Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*



Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent. Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :

- **Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :**

A.G.W. du 06/09/2007

.....

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR : (nom + prénom)

né le : lieu de naissance :

N° national : □□□□□□ □□□ □□ (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :

..... (Nom + prénom)

Né(e) le : Lieu de naissance :

N° national : □□□□□□ □□□ □□ (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national.
.....
.....
.....
.....

Domicile : (rue – numéro - bte.)
 (code postal) (commune)

Organisme : HABITATIONS SOCIALES DE SAINT-NICOLAS SC

N° de dossier : Identité du demandeur

COMPLETER

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur** :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

	BIEN 1	BIEN 2
Commune - pays :
Rue ou lieu-dit :
Désignation cadastrale :
Nature du bien (2):
Nature du droit (3) :

B. Que dans le courant des (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	situation et nature du bien :	prix obtenu ou valeur estimée
.....
.....

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....

- (1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
- (2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
- (3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
- (4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
- (5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.



Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document)

COMPLÉTER ET SIGNER

SIGNER



Candidature à un logement social

Allocation d'attente logement (AAL)

Formulaire de demande

L'AAL : C'est quoi ? Pour qui ? Quand et comment la demander ? → Voir la notice explicative ci-joint

Veillez s'il vous plaît : ● Remplir ce formulaire en lettres MAJUSCULES et le signer ;
● Transmettre le formulaire à votre Société de Logement social de référence.

1. Candidature à un logement social

Numéro de candidature unique

2. Informations relatives au bénéficiaire¹

(¹) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

Nom

Prénom

Numéro au Registre National - -

E-mail

@

Nombre d'enfant(s) en hébergement égalitaire² non domicilié(s) chez le demandeur d'AAL

(²) Sur décision judiciaire, hébergement des enfants pendant une durée égale par leurs deux parents

3. Qualité du demandeur

Je suis le bénéficiaire¹

Je suis le mandataire³ du bénéficiaire
→ Dans ce cas je complète la rubrique 4

(¹) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

(³) Voir ci-dessous

4. Informations relatives au mandataire⁴ du bénéficiaire – si concerné

(⁴) Le mandataire représente le bénéficiaire, par exemple dans le cas d'une **administration de biens**

E-mail

@

5. Canal de communication préféré

E-mail (message électronique)

Adresse de résidence⁵ (courrier papier)

Adresse de contact (courrier papier)

E-mail mandataire (Ex : administration de biens)

(⁵) Si vous souhaitez être contacté(e) à une autre adresse que celle de résidence, veuillez le signaler à votre Société de Logement social de référence

6. Compte bancaire sur lequel verser l'allocation

Je fais l'objet d'une médiation de dette → Dans ce cas j'indique le compte de la médiation

N° IBAN⁶

Titulaire du compte : Nom

Prénom

(6) Compte bancaire au format IBAN au sein de la zone SEPA⁷

(7) Pays de l'Union européenne et pays associés (Royaume-Uni, Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin)

7. Engagement

En signant le présent formulaire...

- **Je confirme** que j'ai pris connaissance de la **notice explicative** jointe au présent formulaire, ainsi que des conditions qui y figurent ;
- **Je comprends** que je ne peux/pourrai bénéficier de l'AAL qu'à partir du moment où ma candidature à un logement social a/aura atteint une ancienneté d'**au moins 18 mois et au plus tôt le 1^{er} janvier 2023** ;
- **Je m'engage...**
 - ☞ À partir de ce moment ;
 - ☞ Au moment de l'introduction de ma demande d'AAL ;
 - ☞ Durant toute la période pendant laquelle je perçois l'AAL ;
 - ➡ À respecter les **conditions** décrites dans la notice explicative jointe au présent formulaire (point 2) ;
 - ➡ À NE PAS donner en **sous-location**, en tout ou en partie, le logement que je loue ;
 - ➡ À ne pas bénéficier de l'allocation de loyer (**ADeL**) ;
 - ➡ À accepter que l'Administration⁸ recherche et collecte auprès des autorités compétentes les **renseignements** relatifs à chaque membre de mon ménage, qui sont nécessaires en vue de traiter mon dossier : composition de ménage, revenus, patrimoine immobilier, allocations familiales, reconnaissance d'un handicap, candidature à un logement social ;
 - ➡ À avertir l'Administration⁸ de la perception d'**allocations de loyer** par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL) ;
 - ➡ À communiquer par écrit à l'Administration⁸ :
 - tout déménagement → **dans les 3 mois** de la prise en location d'un nouveau logement ;
 - toute modification de votre composition de ménage → **dans le mois** ;
 - l'arrêt du contrat de bail → **dans le mois** qui suit la fin de la prise en location.

(8) L'administration du Service public de Wallonie en charge du Logement

Signature

Une question ?

Sur l'AAL



logement.wallonie.be



1718
Appel gratuit



Infos Conseils Logement

081/33.23.10 tous les jours de la semaine
0475/50.80.00 9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

→ **Formulaire à remettre à votre Société de Logement social de référence**

A remplir par la Société de Logement social de référence

Date d'introduction de ma demande / / (jour/mois/année)



Candidature à un logement d'utilité publique

Allocation d'attente logement (AAL)

Notice explicative

1. L' AAL : c'est quoi ?

L'allocation d'attente logement (AAL) est une **aide financière mensuelle** octroyée, par le Service Public de Wallonie, à des **ménages de catégorie 1 titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement d'utilité publique (logement social) depuis plus de 18 mois.**

Le montant de l'AAL s'élève à **125 EUR par mois**, majorés de 20 EUR par enfant à charge¹ ou en hébergement égalitaire, ou personne handicapée², sans toutefois dépasser le **plafond de 185 EUR par mois.**

¹ Enfant à charge

Enfant pour lequel vous percevez des allocations familiales

² Personne handicapée

Personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité sociale

2. L' AAL : pour qui ?

L'AAL est octroyée à un **ménage**, représenté par un **demandeur** qui doit :

- Être **candidat à un logement d'utilité publique**³ depuis **plus de 18 mois** ;
- Faire partie d'un **ménage de catégorie 1**⁴ ;
- Être **majeur** ou mineur émancipé ;
- Être belge ou **en ordre de séjour** sur le territoire belge ;
- Être **titulaire** d'un **bail** d'habitation **privée** située en **Wallonie** (sauf Communauté germanophone) et **y résider.**

³ Candidat à un logement d'utilité publique

Être répertorié dans le registre informatisé des candidats à un logement d'utilité publique géré par la Société wallonne du Logement et disposer d'un numéro de candidature unique

⁴ Ménage de catégorie 1

Le total des revenus du ménage, imposables globalement⁵ deux ans auparavant, est inférieur à :

- 17.000 EUR pour une personne isolée
- 23.200 EUR pour des cohabitants

Ces montants sont augmentés de :

- 3.200 EUR par enfant à charge
- 3.200 EUR par personne handicapée

⁵ Revenus imposables globalement

Vous trouverez le montant exact de vos revenus sur votre avertissement-extrait de rôle.



Les personnes majeures ou émancipées qui remplissent ces 5 conditions, qui sont répertoriés dans le registre informatisé sous **une même candidature unique à un logement d'utilité publique**, mais qui **vivent de manière isolée** dans des habitations privées distinctes, **ont chacune le DROIT** de bénéficier de l'AAL.

☞ C'est pourquoi, pour faire valoir ce droit,...

Nous vous invitons à transmettre un exemplaire du formulaire de demande d'AAL ci-joint à toute personne majeure ou émancipée qui est répertoriée sous le même numéro de candidature à un logement d'utilité publique, et qui remplit ces conditions mais vit de manière isolée dans une habitation privée distincte.



- L'AAL **NE** peut **PAS** être cumulée avec l'allocation de loyer (ADeL).
- Cependant, elle **PEUT** être cumulée avec l'allocation de loyer octroyée par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL).
→ Le montant ne peut toutefois pas dépasser 225 EUR par ménage.

3. L' AAL : quand et comment la demander ?

☞ Au moment du **renouvellement** de ma candidature à un logement d'utilité publique :

- Je **complète** et je **signe** le **formulaire** joint à la présente notice ;
- Je **transmets** le formulaire à ma **Société de Logement de Service public** de référence.



- Je peux DEMANDER l'AAL même si j'attends un logement d'utilité publique depuis moins de 18 mois.
- Dans ce cas, je PERCEVRAI l'AAL **à partir du moment** où ma candidature à un logement d'utilité publique aura une ancienneté d'au moins 18 mois.



Si je fais l'objet d'une **représentation** (par un administrateur de biens et/ou de la personne, par exemple), c'est au **mandataire** qui me représente qu'il revient de **compléter le formulaire**, en n'oubliant pas d'en remplir la **rubrique 4**, et de le **signer**

Une question ?

Sur l'AAL



logement.wallonie.be



1718
Appel gratuit



Infos Conseils Logement

081/33.23.10 tous les jours de la semaine
0475/50.80.00 9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be



081/33.22.33

5. Vie privée et protection des données à caractère personnel

Pour les traitements relevant de la responsabilité du Service public de Wallonie (ci-après SPW) et ce, conformément à la réglementation en matière de protection des données¹, ainsi qu'aux dispositions décrétales et réglementaires relatives à l'allocation d'attente logement (ci-après AAL), les données à caractère personnel nécessaires seront traitées par la **Direction des Etudes et de la Qualité de l'Habitat** du SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie (ci-après SPW TLPE), en vue de ;

- Prendre une décision en matière d'AAL, en ce compris son éventuel renouvellement ;
- Vérifier le respect des engagements dans le cadre de la demande d'AAL ;
- Liquidier l'AAL ;
- Initier le recouvrement d'AAL indûment perçues.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être également traitées ;

- Par votre **Société de Logement de Service public** ainsi que par la **Société wallonne du Logement** dans le cadre de la récolte des données du formulaire pour le compte du SPW TLPE ;
- Par la **Direction du Logement privé, de l'Information et du Contrôle** du SPW TLPE afin de prendre une décision en cas de recours de votre part ainsi que dans le cadre d'un contentieux judiciaire ;
- Par la **Direction du Contentieux de la Trésorerie** du SPW Finances lorsque l'AAL est versée à un tiers ;
- Par la **Direction du Financement et des Recettes** du SPW Finances afin de procéder au recouvrement d'AAL indûment perçues.

Dans le cadre des traitements susmentionnés, les données suivantes seront consultées auprès des sources authentiques en la matière ;

- Données d'identification ;
- Composition de votre ménage ;
- Revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année ;
- Données relatives au patrimoine immobilier ;
- Données relatives à votre bail ;
- Données relatives à votre candidature à un logement d'utilité publique ;
- Le cas échéant : données relatives aux allocations familiales perçues, reconnaissance de handicap et statut social auprès des organismes assureurs.

Vos données ainsi que celles des membres de votre ménage seront consultées.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, à l'exception des personnes mentionnées ci-dessus et de notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la dernière liquidation d'AAL ou 5 ans en cas de refus, sous réserve de la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, demander à faire effacer ou à faire transmettre vos données, limiter ou vous opposer au traitement en contactant le responsable du traitement :

- À l'adresse postale suivante : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service AAL ;
- Ou via courriel à l'adresse suivant : allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

Sur demande via formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be/fr/demarches/exercer-ses-droits-en-matiere-de-protection-des-donnees-personnelles>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la Protection des Données du SPW (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes - dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be>).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier : 35, rue de la Presse à 1000 Bruxelles ;
- Soit par mail : contact@apd-gba.be

6. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration

Vous pouvez introduire votre recours

- Via la Plateforme
- Par mail : recours.log.dgo4@spw.wallonie.be
- Par courrier postal : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service Recours Logement

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur. Téléphone gratuit 0800/19.199 <https://www.le-mediateur.be>

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel